

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	19/01/2024
Date d'affichage de la convocation	19/01/2024

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Franck LOPEZ

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION ETAT 2024 (DETR - DSIL) :
RENOUVELLEMENT ILOT URBAIN PHASE 1- AMENAGEMENT PAYSAGER D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT ET CONSOLIDATION D'UN CHEMINEMENT PIETON**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2334-32 et suivants,

Vu le programme « Petites Villes de Demain »,

Vu le projet de renouvellement d'un îlot urbain sis rue François Albert à Ruffec,

Considérant qu'il convient de solliciter le concours de l'État au financement de la première phase du projet d'aménagement ;

DECIDE A L'UNANIMITE (3 abstentions)

ARTICLE 1 : Approuve la première phase des travaux de renouvellement d'un îlot urbain relative à l'aménagement d'une aire de stationnement et consolidation d'un cheminement piéton.

ARTICLE 2 : Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2024, pour le financement de ce projet.

ARTICLE 3 : Approuve le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

	Montant subventionnable HT	Taux	Subvention escomptée
Etude +Travaux	498 195 €		
DETR – DSIL 2024	498 195 €	45 %	224 187,75 €
Amendes de police (subvention acquise)	70 000 €	50 %	35 000,00 €
Commune de Ruffec		47,97%	239 007,25 €
Total ressources prévisionnelles			498 195,00 €

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 31/01/2024

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

